



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

universités

Question écrite n° 32462

### Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'absence totale dans la liste des dix sites sélectionnés pour le « plan campus » d'universités situées hors de la région parisienne et au nord d'une ligne Bordeaux - Strasbourg. Cette sélection met de côté des campus pourtant clés comme ceux de Lille, Nancy-Metz ou Rennes qui comptent chacun plus de 50 000 étudiants. À terme, les choix opérés risquent fortement de conduire à une désertification des pôles ainsi oubliés au profit des seuls sites parisiens et du Sud de la France. Faute de recevoir l'aide de l'État, les régions écartées, dont certaines accusent déjà d'importantes difficultés sociales et économiques, devront financer elles-mêmes entre 200 et 400 millions d'euros. Celles qui ne le pourront pas seront condamnées à l'exode de leur « matière grise » et au déclin. Face à cette menace, il lui demande quelles mesures et corrections elle envisage afin de parvenir à plus d'équité sur le plan national et ainsi garantir une réelle égalité des chances.

### Texte de la réponse

L'opération Campus est un plan exceptionnel en faveur de l'immobilier universitaire lancé à l'initiative du Président de la République. L'objectif initial était de faire émerger dix campus d'excellence qui seront la vitrine de la France et renforceront l'attractivité et le rayonnement de l'université française. Dix campus ont été choisis en mai et juillet 2008 par un comité d'évaluation international, à l'issue d'un appel à projets dont le cahier des charges comprenait quatre critères de sélection : l'ambition scientifique et pédagogique du projet, l'urgence de la situation immobilière liée à la vétusté de trop nombreux locaux et la capacité à optimiser le patrimoine immobilier, le développement d'une vie de campus et le caractère structurant du projet pour le territoire local. Il s'agissait de Bordeaux, Grenoble, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Montpellier, Aix-Marseille, Condorcet Paris-Aubervilliers, Saclay et Paris intra-muros. Le potentiel scientifique présent en Île-de-France, incontesté et incontestable aux niveaux national et international, justifiait pleinement que trois projets retenus se situent dans cette région. Au mois de décembre 2008, le label Campus a été accordé à deux sites supplémentaires Lille et Nancy-Metz qui avaient fait l'objet de la meilleure évaluation par le comité au-delà des dix premiers retenus et bénéficiaient d'un très fort engagement des collectivités territoriales. Compte tenu de la qualité de nombre de dossiers déposés par les universités françaises en réponse à l'appel à projets Campus et dans l'optique d'une plus large couverture territoriale, le Gouvernement a décidé de décerner le label « campus prometteurs » à cinq projets à fort potentiel scientifique et pédagogique ayant vocation à faire émerger des pôles structurant pour leur territoire, et le label « campus innovants » à quatre projets qui se sont illustrés par leurs qualités. Les cinq « campus prometteurs » sont : Paris-Est (Créteil, Marne-la-Vallée), le projet de campus numérique porté par le pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université européenne de Bretagne, Nantes, Nice-Sophia Antipolis et Clermont-Ferrand. Les quatre « campus innovants » sont : Valenciennes, Le Havre, Cergy et Dijon. Six de ces sites se situent dans des régions qui ne bénéficiaient pas d'un projet Campus. Ce sont donc au total quatorze régions de France qui sont concernées. Toutes les universités citées : Lille, Nancy-Metz, Rennes ou Clermont-Ferrand bénéficient d'un soutien supplémentaire spécifique au-delà des opérations des contrats de plan État-régions (CPER).

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Pérat](#)

**Circonscription :** Nord (24<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32462

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

**Date(s) clée(s)**

**Question publiée le :** 14 octobre 2008, page 8733

**Réponse publiée le :** 3 mars 2009, page 2086